

Conseil Municipal**Séance du 25 Septembre 2015
Convocation du 21 Septembre 2015****Ordre du jour**

- Prise en charge de frais de nuitées dans le cadre du Festival Contes Givrés à la Médiathèque
- Admission en non-valeur de recettes sur les budgets Eau et Assainissement
- Avenant au règlement de l'utilisation de la Salle des Fêtes : Tri sélectif et enlèvement des déchets, annulation de location.
- Prise en charge d'une partie du transport scolaire des élèves de l'école primaire de Cerisiers
- Repas des aînés
- Questions diverses à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 Septembre 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Jean LESPINE, Dominique BALLU, Mme Marie CORNUAT, MM. Philippe LAGOGUÉ, Rodolphe LAMBERT, Mme Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absent représenté : M. Guy JACQUINOT

Absente excusée : Mme Catherine LEFILS

Mme Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Prise en charge des frais de nuitée dans le cadre du Festival Contes Givrés à la médiathèque – Délibération 2015 n°065 Classification 7.1 Décision budgétaire**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à régler la facture d'hébergement de deux personnes devant intervenir à la Médiathèque dans le cadre du Festival Contes Givrés, le mercredi 7 octobre 2015 à 20 h 30.

Le tarif de la nuitée s'élève à 38 € par personne au Gîte de la Montagne chez Mme AUBERT.

❖ **Admission en non-valeur de recettes sur les Budgets Eau et Assainissement des Années 2009 et 2011 - Délibération 2015 n°66 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Sur proposition de Madame CONDAMINET Corinne, Comptable Public, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission favorable en non-valeur des titres de recettes suivants :

Budget	Années concernées	Débiteurs	Montant
Service Eau	2011	TOPCO Sarl	31,81 €
Service Assainissement	2011	TOPCO Sarl	8,55 €
Service Eau	2009	DELACHAUSSEE Stéphane	211,90 €
Service Assainissement	2009	DELACHAUSSEE Stéphane	105,18 €

❖ **Avenant au règlement pour l'utilisation de la Salle des Fêtes : tri sélectif et enlèvement des déchets, annulation de location par les Associations – Délibération 2015 n°067 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Après avoir été confrontés à des problèmes liés au tri et l'enlèvement des déchets et à l'annulation de location par les Associations, le Maire demande aux conseillers de délibérer sur un avenant au règlement d'utilisation de la salle des Fêtes :

- Pour le tri sélectif et l'enlèvement des déchets, il est proposé de demander un chèque de caution de 100 € à tous les utilisateurs, qui sera gardé en cas de non-respect des consignes distribuées à la remise des clés. Cette caution devrait inciter les utilisateurs de la salle à gérer au mieux leurs déchets.

- Pour les annulations de location de salle par les associations, le montant de la location sera dû.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent cet avenant au règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes et chargent le Maire de faire respecter ces consignes.

❖ **Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école élémentaire - Délibération 2015 n° 068 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Plusieurs circuits de transports scolaires ont été mis en service pour les hameaux qui respectent les critères.

Le Maire propose que la Commune de Cerisiers aide les familles à régler une partie des frais de transport scolaire pour leurs enfants scolarisés à l'école élémentaire de Cerisiers. Pour cette année scolaire, 18 enfants sont concernés, répartis sur 4 hameaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre 30 € en charge par élève, du montant total payé par les familles au titre du transport scolaire pour l'année 2015-2016, sous réserve de présentation :

- d'un Relevé d'identité bancaire,
- du livret de famille
- d'une copie de la carte de bus
- des justificatifs de paiement ou d'une attestation du Maire.

❖ **Repas des aînés**

En raison des élections régionales qui doivent se dérouler les 6 et 13 Décembre 2015, la date fixée pour le repas des aînés est portée au 20 décembre 2015.

A compter de cette année, les personnes âgées de 70 ans et plus seront conviées au repas ou pourront choisir de recevoir un colis.

Questions diverses à l'ordre du jour**❖ Travaux électriques supplémentaires suite au remplacement du tableau électrique au stade de foot — Délibération 2015 n° 069 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Pour faire suite aux travaux de mise en sécurité de la totalité du tableau de distribution dans le vestiaire du Stade, il convient de prendre en charge également des travaux supplémentaires concernant l'alimentation chauffage, lumière et protection.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 088,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler les travaux supplémentaires à l'Entreprise Pascal VASSARD Sarl Les Bordes.

❖ Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : Convention financière définissant les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'extension pour le Lotissement de 11 lots « Le Bas des Plantes » - Délibération 2015 n° 070 Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'extension des réseaux BT, Eclairage Public et l'installation de 9 points lumineux pour le Lotissement de 11 Lots « Le Bas des Plantes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les travaux proposés par le S.D.E.Y. ainsi que leur financement selon tableau suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% HT	SDEY 34% HT
Basse Tension	20 244,43 €	16 870,36 €	3 374,07 €	11 134,44 €	5 735,92 €
Eclairage Public (9 points lumineux)	26 283,01 €	21 985,84 €	4 397,17 €	15 390,09 €	6 595,75 €
EP LEDS	8 181,00 €	6 820,00 €	1 364,00 €	2 728,00 €	4 092,00 €
TOTAL	54 811,44 €	45 676,20 €	9 135,24 €	29 252,53 €	16 423,67 €

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et tous les documents se rapportant à cette affaire

❖ Schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques - Délibération 2015 n° 071 Classification 7.1 Décision budgétaire

Le Maire informe l'assemblée du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne nous demande de confirmer notre intérêt pour le déploiement d'une borne accélérée (22 kW AC – Recharge de 50 km en 30 MM) au prix estimatif de 12 000 € HT avec une participation pour la commune de Cerisiers de 20 % du montant total HT soit 2 400 € HT.

Concernant la participation aux frais de maintenance, d'exploitation et de supervision, la part communale est de 400 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à continuer les démarches pour l'installation d'une borne accélérée de recharge à Cerisiers.

❖ Communes nouvelles

Après avoir entendu les explications du Maire à propos de la démarche engagée de simplification du paysage administratif français et l'actuel contexte financier très contraint où les dotations de l'Etat vont baisser sur les années à venir, conduisant à envisager des regroupements de communes en commune nouvelle,

Les membres du conseil municipal de Cerisiers prennent acte de ces nouvelles dispositions et décident à l'unanimité, de poursuivre les démarches pour un rapprochement vers d'autres communes limitrophes afin de créer ensemble une commune nouvelle.

❖ Remplacement des éclairages de sécurité Salle d'exposition au Lavoir - Délibération 2015 n° 072 Classification 7.1 Décision budgétaire

Le Maire informe le conseil qu'il convient de remplacer les éclairages de sécurité dans la salle d'exposition du Lavoir avant la prochaine visite de sécurité.

Le devis de l'Entreprise PETILLAT-LOISON est retenu pour un montant de 1 323,90 € HT comprenant la fourniture et la pose de 7 blocs de sécurité et un coffret de télécommande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer commande auprès de l'Entreprise PETILLAT-LOISON.

❖ Maisons fleuries - Délibération 2015 n° 073 Classification 7.1 Décision budgétaire

La cérémonie pour la remise des prix pour le fleurissement 2015 aura lieu le Samedi 17 Octobre à 11 H Salle sous Mairie.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à offrir des bons d'achats aux lauréats, par catégorie de fleurissement. Ces bons d'achats pourront être retirés aux Serres de Hauterive à Molinons.

En fonction du classement par la Commission Fleurissement – Environnement, la valeur des bons d'achats offerts sera de 30 €, 25 € et 20 €.

❖ Remerciements

Les associations communales, Union Sportives Foot et Atelier de Création remercient la municipalité pour la subvention communale 2015.

Table des Délibérations

- ❖ Prise en charge des frais de nuitée dans le cadre du Festival Contes Givrés à la médiathèque – Délibération 2015 n°065 Classification 7.1 Décision budgétaire 1
- ❖ Admission en non-valeur de recettes sur les Budgets Eau et Assainissement des Années 2009 et 2011 - Délibération 2015 n°66 – Classification 7.1 Décision budgétaire 1
- ❖ Avenant au règlement pour l'utilisation de la Salle des Fêtes : tri sélectif et enlèvement des déchets, annulation de location par les Associations – Délibération 2015 n°067 – Classification 7.1 Décision budgétaire 2
- ❖ Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école élémentaire - Délibération 2015 n° 068 Classification 7.1 Décision budgétaire 2
- ❖ Travaux électriques supplémentaires suite au remplacement du tableau électrique au stade de foot – Délibération 2015 n° 069 Classification 7.1 Décision budgétaire 3

- ❖ Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : Convention financière définissant les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'extension pour le Lotissement de 11 lots « Le Bas des Plantes » - Délibération 2015 n° 070 Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public 3
- ❖ Schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques - Délibération 2015 n° 071 Classification 7.1 Décision budgétaire 3
- ❖ Remplacement des éclairages de sécurité Salle d'exposition au Lavoir - Délibération 2015 n° 072 Classification 7.1 Décision budgétaire 4
- ❖ Maisons fleuries - Délibération 2015 n° 073 Classification 7.1 Décision budgétaire 4

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy Représenté

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine Excusée

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice